

## Les relations entre le Canada et le Chili

- Le Canada et le Chili ont établi des relations diplomatiques en octobre 1941, et le Canada a ouvert sa légation au Chili la même année. La légation est devenue une ambassade en 1944, lors de la nomination du premier ambassadeur résident du Canada.
- Les relations entre les deux pays se développent sans cesse depuis le rétablissement de la démocratie au Chili en mars 1990. Sur la scène internationale, le Chili joue un rôle actif dans maints domaines intéressant aussi le Canada, tels que la pêche hauturière, la réforme de l'Organisation des États américains, la sécurité, le désarmement, les droits de la personne dans la région et l'élimination des mines terrestres.
- Le Chili, de même que le Canada, le Venezuela, l'Argentine, la France et les États-Unis, sont tous des « amis d'Haïti ». Ils appuient la présence des Nations unies en Haïti jusqu'à ce que le pays puisse assumer la responsabilité de sa propre sécurité.
- Le Canada et le Chili ont coopéré à un vaste éventail de questions englobant le transport, l'agriculture, les arts et l'environnement. De nombreuses visites témoignent de l'importance croissante de cette relation.
- Le président du Chili et le premier ministre du Canada ont approuvé en novembre 1996 l'Accord de libre-échange entre les deux pays, au cours d'une visite au Canada du président chilien. Tout récemment, celui-ci visitait à nouveau le Canada à l'occasion de la réunion du forum de Coopération économique Asie-Pacifique, qui a eu lieu à Vancouver en novembre 1997.
- Le premier ministre a dirigé une mission commerciale et effectué une visite officielle au Chili en janvier 1995, la première jamais effectuée par un premier ministre du Canada. Il était accompagné du ministre du Commerce international, du secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) et de plus de 250 hommes et femmes d'affaires. À cette occasion, des marchés et des ententes de principe estimés à plus de 1,7 milliard de dollars ont été conclus avec des partenaires chiliens.
- La visite a donné lieu à l'établissement de la Commission binationale permanente sur les relations politiques, économiques et commerciales ainsi qu'à la signature de protocoles d'entente sur la coopération en matière d'environnement, de télécommunications, de transports et de gestion de parcs nationaux.